



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

N° 20240 /MEE/DGEE/SG/DRHE/BRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE le 07/05/2026

Le directeur général

Affaire suivie par :
Gestion collective – BRH2

NOTE D'INFORMATION

**à tous les lauréats et les candidats admissibles à un concours du second degré public
niveau BAC + 3 et BAC + 5**

Objet : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats de concours du second degré –
Rentrée scolaire 2026-2027

Réf. : [Note de service ministérielle du 16/04/2026 parue au BOEN n°18 du 30/04/2026 relative à l'affectation en qualité d'élève fonctionnaire et de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré – Rentrée de septembre 2026](#)

La présente note a pour objet d'informer tous les lauréats des concours du second degré et de Psy-EN, les candidats de l'enseignement public de la session 2026 admissibles et admis, ainsi que les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage (concours externes de recrutement à BAC + 3 et des concours externes de recrutement à BAC + 5, inclus), de la parution de la note de service ministérielle du 16 avril 2026 relative à la nomination et l'affectation de ces derniers pour la rentrée de septembre 2026.

Il est important de rappeler que les modalités de nomination et d'affectation se font dans le respect de la note citée en référence.

La saisie des vœux d'affectation s'effectue **du 4 mai midi au 5 juin midi 2026, heure de Paris**, sur le site Sial (système d'information et d'aide aux lauréats) accessible à l'adresse suivante : <https://sial.adc.education.fr/sial/vsial>. Cette démarche obligatoire dès la phase d'admissibilité à un concours.

Les lauréats d'une session antérieure doivent se connecter selon les mêmes modalités.

Après s'être identifiés sur Sial, les candidats doivent **vérifier et corriger ou compléter** les données relatives à leur situation personnelle et familiale. **Cette opération essentielle leur permettra de bénéficier le cas échéant des bonifications correspondant à leur situation.**

Afin de faciliter la démarche des lauréats dans cette étape clé de leur parcours professionnel, la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale met en place un dispositif d'aide et de conseil personnalisé via une plateforme d'appel téléphonique **du 4 mai 2026 midi heure de Paris au 5 juin 2026 midi (heure de Paris) au 01 55 55 54 54, tous les jours ouvrables, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (heure de Paris)**. Deux adresses mail

seront également disponibles sur Sial, l'une en cas de problème technique, l'autre dédiée aux questions relatives aux différentes rubriques à renseigner. En outre, une foire aux questions (FAQ) est dès à présent accessible sur **les sites** :

- <https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial-9743> (concours à BAC + 5) ;

- et <https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-bac3-du-second-degre-sial-13-467920> (concours à Bac + 3).

La publication des résultats d'affectation par académie interviendra à partir de fin juin (selon les disciplines).

Dès connaissance de l'affectation en Polynésie française, les lauréats sont invités à prendre l'attache du bureau des personnels enseignants du 2nd degré (BRH2) à l'adresse suivante : gestco.brh2@education.pf.

Cette note sera complétée ultérieurement d'un calendrier et des modalités d'affectation pour les lauréats qui auront obtenu une affectation (sur SIAL) en Polynésie française à l'issue des opérations d'affectations de la session 2026.

Copies :

DGEE 1
BRH2 1



Pour la ministre et par délégation

Rainui HUGON